

Direction des Assurances

République du Sénégal

Présentation

La Direction des Assurances a été créée par le décret n° 91-744 du 29 juillet 1991. Elle sert de relais à l'action de la Commission régionale de contrôle des assurances (CRCA) et des autres organes de la CIMA, conformément à l'article 46 du Traité.

Elle assure la promotion du secteur des assurances ainsi que la sauvegarde des intérêts des assurés et des bénéficiaires de contrats d'assurance et de capitalisation.

Elle relève de la Direction générale du Secteur financier, rattachement opéré par le décret n° 2015-299 du 6 mars 2015, au sein du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.

Organisation

La Direction des Assurances est organisée en divisions et en services rattachés :

- la division du contrôle des comptes et des statistiques ;
- la division du contrôle des intermédiaires ;
- la division de la réglementation et des études ;
- les services rattachés : le bureau administratif et financier, le bureau des archives et de la documentation.

Direction

Monsieur Mamadou Déme, Directeur des Assurances.

Contacts

Adresse : boulevard de l'Est x rue de Fatick, Point E, Dakar.

Boîte postale : 21147 Dakar-Ponty.

Téléphone : (+221) 33 869 05 00.

Courriel : dnasenegal@minfinances.sn

Site internet : <https://dna.finances.gouv.sn>